

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE LAC-MÉGANTIC**

RÈGLEMENT NO 2022-14

**RÈGLEMENT N° 2022-14 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 2022-04 AFIN
D'AUGMENTER DE 2 374 055 \$ LES SOMMES NÉCESSAIRES POUR LES
TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA RUE LAVAL**

ATTENDU QUE l'avis de motion a été dûment donné et que le projet de règlement a été présenté et déposé lors de la séance du conseil tenue le 17 mai 2022, sous la minute 22-185.

Le conseil municipal décrète ce qui suit :

1. Le titre du Règlement n° 2022-04 est modifié par le remplacement du montant de « 9 814 260 \$ » par le montant « 12 188 315 \$ ».
2. L'article 1 du Règlement n° 2022-04 est modifié par le remplacement, à la quatrième ligne, de la date « 8 février 2022 » par la date « 11 mai 2022 ».
3. L'article 2 du Règlement n° 2022-04 est modifié par le remplacement, à la première ligne, du montant « 9 814 260 \$ » par le montant « 12 188 315 \$ ».
4. L'article 3 du Règlement n° 2022-04 est modifié par le remplacement, à la deuxième ligne, du montant « 9 814 260 \$ » par le montant « 12 188 315 \$ ».
5. L'annexe « A » du Règlement n° 2022-04 est remplacée par l'annexe « A » jointe au présent règlement.
6. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ À LAC-MÉGANTIC, ce 21 juin 2022.

M^{me} Nancy Roy,
Greffière

M^{me} Julie Morin,
Mairesse